

NOM : Prénom :

Classe : Régime

AUTORISATIONS DE SORTIE

I. Sorties autorisées en semaine : Merci de cocher les cases correspondantes au régime de votre enfant (Interne ou DP ou Externe)

INTERNE

➤ LUNDI MATIN :

J'autorise mon enfant à rentrer dans l'établissement pour **sa première heure de cours réelle**, (après 9h en cas d'absence de professeur), et décharge l'établissement de toutes responsabilités **même s'il est arrivé le dimanche soir.**

Ou

Je n'autorise pas mon enfant à rentrer après 9h00.

➤ MERCREDI :

J'autorise mon enfant à quitter l'établissement le mercredi après sa dernière heure de cours du matin et jusqu'à 17h45 heure d'étude.

Ou

Je n'autorise pas mon enfant à quitter l'établissement le mercredi après-midi.

Les demandes d'externat pour le mercredi nuit sont possibles, avec engagement à être présent à la première heure de cours du jeudi. Cette demande doit être faite par écrit auprès du CPE le lundi au plus tard précédent la demande.

➤ VENDREDI :

J'autorise mon enfant à quitter l'établissement le vendredi après sa dernière heure de cours réelle y **compris en cas de modification ponctuelle d'emploi du temps.**

Ou

Je n'autorise pas mon enfant à quitter l'établissement le vendredi avant 17h00.

➤ SORTIES LIBRES DES LUNDI, MARDI, JEUDI : (les 4^{ème} et 3^{ème} ne sont pas concernés)

J'autorise mon enfant à bénéficier des sorties libres en cas d'absences de cours tout l'après midi de 14h30 à 18h45.

Ou

Je n'autorise pas mon enfant à quitter l'établissement de 14h30 à 18h45.

➤ INSCRIPTIONS POUR LES WEEK ENDS :

J'autorise mon enfant, **même s'il est mineur**, à s'inscrire seul pour rester à l'internat le vendredi et/ou le samedi et/ou le dimanche soir. Les inscriptions s'effectuent dans le hall de l'internat jusqu'au mercredi midi.

Ou

Je n'autorise pas mon enfant à s'inscrire seul. Par conséquent, je m'engage à envoyer un fax ou à écrire un mot sur le carnet de correspondance de mon enfant avant le mercredi précédent le week-end.

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole MANCY

410 Montée Gauthier Villars – BP 50320
39015 LONS LE SAUNIER Cedex 15
Tel : 03.84.47.16.77 Fax : 03.84.24.46.13

DEMI PENSIONNAIRE

J'autorise mon enfant à rentrer dans l'établissement après 8h et à quitter l'établissement avant 17h30 **en cas de modification ponctuelle d'emploi du temps.**

- Mon enfant devra être présent dans l'établissement :
- Le lundi de 9h00 à 17h30
 - Le mardi et le jeudi de 8h00 à 17h30
 - Le mercredi de 8h00 à 13h00
 - Le vendredi de 8h00 à 17h00

EXTERNE

J'autorise mon enfant à rentrer après la première heure de cours de chaque demi journée ou à quitter l'établissement avant la dernière heure de cours de chaque demi journée en cas de modification ponctuelle d'emploi du temps.

Ou

- Mon enfant devra être présent dans l'établissement :
- Les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h à 12h
 - Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h à 17h00 et de 17h30

II. Sorties encadrées – Elève mineur (Merci de cocher la case correspondante à votre choix)

J'autorise mon enfant à participer aux sorties culturelles, sportives, **encadrées mais non obligatoires.**

Ou

Je n'autorise pas mon enfant à participer aux sorties culturelles, sportives, **encadrées et non obligatoires.**

Attention

La participation aux activités pédagogiques hors établissement (visites, voyages) est obligatoire. Pour les voyages, les familles seront informées des modalités pratiques et financières.

III. Adresse complète où se rend habituellement l'élève en quittant l'établissement.

(Nécessaire pour la couverture en cas d'accident de trajet surtout si cette adresse est différente de celle des parents).

NOM et Prénom :

Adresse :

COVOITURAGE :

Je soussigné(e) responsable de

autorise les personnes nommées ci-dessous à prendre en charge mon enfant :

.....
.....
.....
.....

Signature de l'apprenant

Signature du responsable légal